

N°18-01

AVENANT n° 19 du 22 janvier 2018

applicable au 01/02/2018

À LA CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL DU 8 AVRIL 2003
CONCERNANT LES EXPLOITATIONS ARBORICOLES DE CERTAINS DEPARTEMENTS
DE L'OUEST DE LA FRANCE
Code IdCC 8526

Entre :

- La Fédération Régionale des Producteurs de Fruits de l'Ouest, *FW*
d'une part et,
- La Fédération Générale Agroalimentaire CFDT, *ALG*
- ~~- La Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CCF,~~
- La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et des secteurs connexes FO, *CR*
- La Fédération CFTC de l'Agriculture, *DB*
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CFE/CGC, *PB*
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : L'ANNEXE I de la convention collective est modifiée comme suit :

Emploi	Code	Salaires horaires et mensuels (base 151,67 H)	
		Horaires	Mensuels
Niveau I	011	9,88 €	1 498,50 €
Niveau II	021	9,89 €	1 500,02 €
Niveau III- Echelon 1	031	9,97 €	1 512,15 €
Niveau III- Echelon 2	032	10,03 €	1 521,25 €
Niveau IV- Echelon 1	041	10,28 €	1 559,17 €
Niveau IV- Echelon 2	042	10,38 €	1 574,33 €
Contremaître	050	10,58 €	1 604,67 €
Chef de culture	060	15,51 €	2 352,40 €
Directeur d'exploitation	070	18,95 €	2 874,15 €



Enregistré le
- 8 FEV. 2018
Sous le N° 18-01

ALG
FW *PB* *DB* *CR* 1/3

ARTICLE 2 : L'ANNEXE III de la convention collective est modifiée comme suit :

Rémunération à la tâche

Variétés	Temps de référence en minutes pour 100 kg	Rémunération pour 100 kg
Groupe des GOLDEN	43	7,08 €
Groupe des bicolores précoces, ex : GALA	38	6,26 €
Groupe des bicolores tardives, ex : BRAEBURN, FUJI, JONAGORED et variétés à gros fruits, ex : GRANNY, CANADA, ROUGE AMERICAINE	30	4,94 €
FRUITS GRELES POUR L'INDUSTRIE	25	4,12 €

ARTICLE 3 :

L'avenant sera déposé et enregistré auprès de l'Unité départementale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE des Pays de la Loire, 12 rue Papiou de la Verrie – CS 23607 – 49036 ANGERS cedex et les parties signataires demandent l'extension du présent avenant (cf page 3).

ALG

PB DB

CR

M

Fait à Angers, le 22 janvier 2018

Ont, après lecture et vérifications, signé :

Organisation	Représentée par (Nom - Prénom)	Signature
La Fédération régionale des Producteurs de Fruits de l'Ouest	<i>DN P... ..</i>	<i>[Signature]</i>
FNAF COT Pays de Loire		
FGA CFDT Pays de Loire	LE GUEVEL Annick	<i>[Signature]</i>
SNCEA/CFE-CGC Pays de Loire	BRANDY philippe	<i>[Signature]</i>
CFTC Agri Pays de Loire	BOUCHEREL Dominique	<i>[Signature]</i>
FGTA FO Pays de la Loire	ROCHARD catherine	<i>[Signature]</i>